

Avez-vous été admis, vous ou bien un membre de votre famille, dans l'un des hôpitaux fédéraux indiens du Canada?

Les personnes ayant été admises dans les hôpitaux fédéraux indiens peuvent être admissibles à une indemnisation dans le cadre d'un règlement approuvé à l'échelle canadienne.

L'indemnisation n'est pas encore disponible.

Pour en savoir plus et s'inscrire pour recevoir des mises à jour : visitez www.IHClassAction.ca/fr ou appelez le **1 888 592-9101**

Un soutien gratuit en matière de santé mentale et de mieux-être est disponible 24 heures sur 24 en ligne à www.EspoirPourLeMieuxEtre.ca ou par téléphone au **1 855 242-3310**

